

LA LOI SUR LES ASSUREURS VOUS DONNE DES DROITS IMPORTANTS.

AVIS DE RÉSILIATION

La Loi Vous donne le droit de résilier un contrat d'assurance que Vous avez conclu sans l'entremise d'un représentant dans les dix (10) jours suivant la date de réception de la Police, sans pénalité, à moins que votre contrat n'ait pris fin au moment de le résilier.

Pour résilier le contrat, Vous devez remettre à l'Assureur, dans ce délai, un avis par courrier recommandé ou par tout autre moyen qui Vous permet d'obtenir un accusé de réception.

Attention : Vous pouvez perdre les conditions avantageuses qui Vous ont été consenties en vertu de ce contrat d'assurance. Veuillez communiquer avec votre Assureur ou vous reporter à votre contrat.

Après ce délai, Vous pouvez résilier le contrat d'assurance en tout temps, mais des pénalités pourraient s'appliquer.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers par téléphone au +1 877 525-0337 ou visiter son site Internet à l'adresse www.lautorite.qc.ca.

AVIS DE RÉSILIATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE

Destinataire(s) : La Compagnie d'assurance Continental Casualty a/s d'Asurion Canada Services Corporation
(nom de l'Assureur)

600-1741 Lower Water Street, P.O. Box 997, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2X2, Canada
(adresse de l'Assureur)

Date : _____
(date d'envoi de l'avis)

Conformément à l'article 64 de la Loi sur les Assureurs, je demande par la présente la résiliation
du contrat d'assurance n° : _____
(numéro du contrat, si indiqué)

Conclu le : _____
(date de signature du contrat)

À : _____
(lieu de la signature du contrat)

(nom du client)

(signature du client)

M.O. 2019-05, Ann. 1.